

7088/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 avril 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 avril 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Italie

E 15652



Bruxelles, le 6 avril 2021
(OR. en)

7088/21

SOC 150
EMPL 107

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11757/18
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Italie

1. Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs a expiré le 24 septembre 2020.
2. Vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de deux ans.
3. Une liste de nominations de membres titulaires et de membres suppléants du nouveau comité consultatif, pour l'Italie, a été transmise au secrétariat du Conseil (voir le projet de décision du Conseil dans le document ST 6987/21)².

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Italie; et
 - b) de décider de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-